

Les nouvelles évaluations de biens et services dans les comptes nationaux

Jean-Pierre Berthier*

À l'instar des autres pays européens, les comptes nationaux mettent en application cette année le nouveau système européen de comptabilité nationale, le SEC 95. Sans révolutionner les résultats passés, cette nouvelle « base 95 » apporte des améliorations substantielles. Les modifications conceptuelles, l'utilisation de sources statistiques nouvelles ou réexploitées, ainsi que l'intégration des départements d'Outre-mer dans le territoire économique changent le niveau des principaux agrégats. Le produit intérieur brut (PIB) est rehaussé d'environ 2% par rapport à l'ancienne « base 80 », l'investissement de 6%, ceci surtout du fait de la prise en compte d'investissements en logiciels.

Pour autant, sur la période 1991-1996, les nouvelles évolutions établies confirment les grandes tendances des données anciennes. Les nouveaux chiffres atténuent cependant les mouvements, tant de la récession de 1993 que de la reprise de 1994-1995.

De nombreuses autres révisions de chiffres, dont certaines se compensent, affectent les autres variables des comptes nationaux : structure de la valeur ajoutée, consommation des ménages et des administrations. Cet article présente aussi la nouvelle nomenclature d'activités et de produits, plus adaptée à l'analyse de la place qu'ont pris les services dans le PIB, les nouveaux comptes à prix constants, et enfin les améliorations apportées aux comptes trimestriels.

* Jean-Pierre Berthier fait partie de la division Synthèse des biens et services, de l'Insee.

Ce travail prend appui sur celui de l'ensemble de la division Synthèse des biens et services et aussi sur celui des responsables de branche. Il a bénéficié de l'expertise de nombreuses autres personnes du département des comptes nationaux, en particulier de V. Madelin, A. Gouezel Jobert et H. Tyrman.

Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

Lors d'un changement de base des comptes nationaux, interviennent deux types de modifications : d'une part, les définitions (« concepts ») sont adaptées aux évolutions de l'économie et, d'autre part, les données sont remises à plat pour une ou plusieurs années dites « de base », à partir de sources plus riches ou mieux exploitées. Pour le passage au système européen des comptes (SEC 95), les modifications de concepts ont été présentées en détail dans un article précédent d'Économie et Statistique (cf. Temam, 1998). L'incorporation

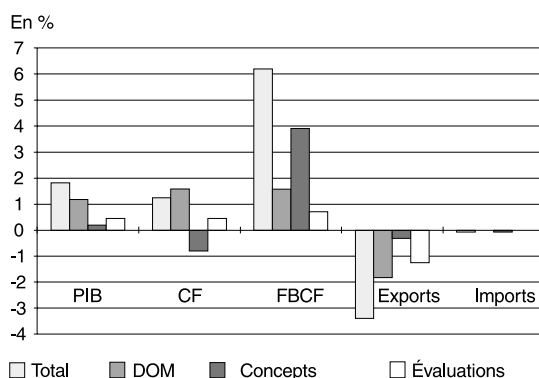
des départements d'Outre-mer constitue une des sources principales d'écart avec l'ancienne base. Les autres modifications conceptuelles les plus marquantes sont l'extension, longtemps attendue, de la formation brute de capital fixe (FBCF) aux logiciels, l'affinement du concept de la consommation et la valorisation de la production au prix de base. Ce sont elles qui représentent, pour les principaux agrégats, la part prépondérante des écarts en niveau constatés par rapports à la base 80.

Pour l'année 1992, les écarts concernant le produit intérieur brut (PIB) et les emplois finals sont le plus souvent à la hausse entre la base 80 et la base 95. Le PIB augmente de 1,8 % et la consommation finale de 1,2 % (cf. tableau 1). Ces écarts se retrouveront, approximativement, sur les autres années et n'affectent donc les évolutions qu'au second ordre. La formation brute de capital fixe (FBCF) diffère un peu plus fortement, avec une hausse de 6 %. Par contre, les résultats du commerce extérieur sont sensiblement plus faibles, le solde passant de 94 MdF à 41 MdF.

Les effets de l'incorporation des départements d'Outre-mer (DOM) au territoire économique de la nouvelle base prédominent sur les autres écarts. Ils expliquent à la fois la hausse générale des agrégats et la baisse du commerce extérieur. Pour leur part, les modifications conceptuelles ont des répercussions négligeables sur le PIB mais fortes sur la FBCF, du fait de l'extension de son champ aux logiciels et à d'autres nouveaux produits (cf. graphique I).

Les évolutions macro-économiques peu affectées

Graphique I
Décomposition des écarts* des principaux agrégats entre la base 95 et la base 80 (année 1992)



* Écarts = base 95 – base 80
 PIB : produit intérieur brut
 CF : consommation finale
 FBCF : formation brute de capital fixe (investissements)
 Source : comptes nationaux.

Sur la période 1991-1996, d'une base à l'autre, le taux de croissance de l'économie est généralement révisé de quelques dixièmes de points, parfois dans un sens, parfois dans l'autre (cf. graphique II). Au niveau le plus agrégé, il s'avère que l'ampleur de la récession de 1993 et celle du redémarrage de 1994 sont quelque peu atténuées. Ainsi, en 1993 le PIB baisse de 0,9 % au lieu de 1,3 %. Cependant, cette divergence est loin de ne correspondre qu'au changement de base. En effet, dans la base 80, les comptes des années 1993 et 1994 n'ont pas bénéficié de révisions à la lumière des statistiques exhaustives des entreprises, alors que celles-ci ont été prises en compte dans la nouvelle base.

Le partage de la croissance entre ce qui relève de la demande intérieure et ce qui a trait au commerce extérieur reste toutefois approximativement le

Tableau 1
PIB et emplois finals en base 95 et en base 80 (année 1992)

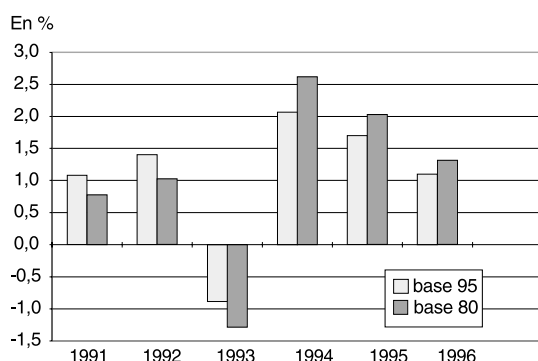
	En milliards de francs			
	Base 80	Base 95	Écart	Écart (en %)
PIB	6 999	7 126	+ 127	+ 1,8
Consommation finale	5 529	5 598	+ 69	+ 1,2
Formation brute de capital	1 376	1 487	+ 111	+ 8,1
dont variations stocks	- 29	- 11	+ 18	///
dont FBCF totale (1)	1 405	1 492	+ 87	+ 6,2
FBCF des SNFEI (2)	782	838	+ 56	+ 7,2
FBCF des APU (3)	242	262	+ 20	+ 8,3
FBCF des ménages	356	347	- 9	- 2,5
Exportations	1 588	1 534	- 54	- 3,4
Importations	1 494	1 493	- 1	- 0,1
Solde du commerce extérieur	94	41	- 53	///

1. FBCF : formation brute de capital fixe (investissements bruts) ; la FBCF totale comprend aussi celle d'autres agents que ceux inscrits au tableau (sociétés financières, administrations privées).
 2. SNFEI : sociétés non financières et entreprises individuelles.
 3. APU : administrations publiques.

Source : comptes nationaux.

Graphique II

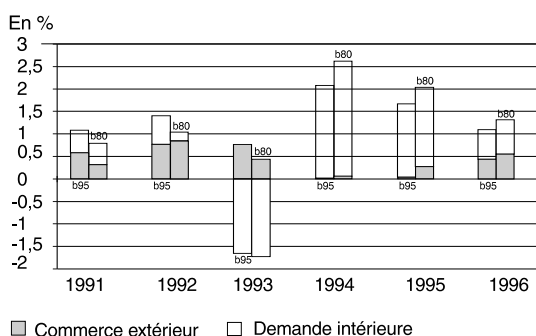
**Croissance du PIB en volume
(aux prix de l'année précédente)**



Source : comptes nationaux.

Graphique III

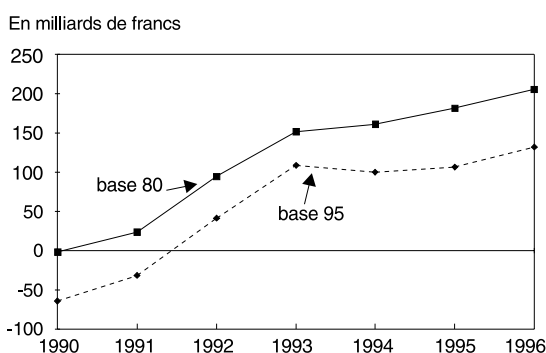
**Contribution de la demande intérieure
et du commerce extérieur à la croissance*
(aux prix de l'année précédente)**



* En 1993, la « croissance » du PIB est négative, la contribution négative de la demande intérieure étant plus forte que la contribution positive du commerce extérieur.
Source : comptes nationaux.

Graphique IV

**Évolution du solde extérieur des biens
et services**



Source : comptes nationaux.

même qu'en ancienne base (cf. graphique III). Le solde extérieur des biens et services évolue d'ailleurs de façon parallèle d'une base à l'autre (cf. graphique IV). Il est cependant affecté d'une translation vers le bas, due à l'incorporation des départements d'Outre-mer.

La structure des valeurs ajoutées suivant les activités subit quelques modifications (énergie, commerce, location immobilière), tant pour des raisons conceptuelles que d'évaluations statistiques, comme on le verra plus loin.

**L'introduction des départements
d'Outre-mer responsable de la plus
grande part des écarts en niveau**

Parmi les écarts en niveau entre les deux bases, l'effet des DOM et des changements conceptuels prédomine sur l'effet des nouvelles évaluations (cf. tableau 2).

Sur le compte de 1992, l'effet des DOM constitue la source principale de l'augmentation de la **consommation finale** : il représente 1,5 % de la consommation des ménages (+ 64 MdF) et de la consommation finale totale (+ 88 MdF). Mais les modifications conceptuelles tendent à limiter cette hausse. Surtout, le nouveau concept de « dépense » entraîne un déplacement sensible de la ligne de partage entre la consommation des ménages et celle des administrations publiques.

La **dépense de consommation des ménages** est diminuée de 339 MdF par rapport au concept de consommation de la base 80. Le passage de l'une à l'autre est complexe. La différence la plus importante porte sur l'exclusion de 359 MdF correspondant à des prestations en nature (remboursement de médicaments, allocation logement, etc.) qui étaient comptées comme consommation des ménages en base 80 (cf. tableau 3). Dans la base 95, ce montant correspond à la « consommation individualisable des administrations publiques (APU) » en biens et services marchands, laquelle est incluse dans la dépense des APU. Ceci permet d'isoler un concept plus « pur » de dépense des ménages. Le concept de consommation effective des ménages, créé aussi par le SEC 95, englobe par contre ces prestations, mais il est beaucoup plus large que la notion de consommation des ménages de la base 80. Indépendant du degré de socialisation de l'économie, il servira essentiellement aux comparaisons internationales.

Une fois défalqué l'impact des DOM et celui des modifications de concepts de l'écart global sur la consommation des ménages, il ne reste que + 3 MdF qui s'expliquent par les changements d'évaluations, qu'ils soient dus à des sources, nouvelles ou non disponibles au moment de l'élaboration du compte 92 de la base

80, ou bien à des modifications dans la méthodologie adoptée, ou encore à la correction d'erreurs de la base 80. Ce montant quasi nul ne doit cependant pas laisser croire que les estimations de l'ancienne base ont été simplement reprises. Chaque poste a, en effet, donné lieu à de nouvelles estimations et à de nouveaux arbitrages.

Tableau 2

Fiche de PIB (année 1992, en valeur)

Ventilation de l'écart entre les bases 95 et 80 selon le type de modifications

En milliards de francs

	Écart Base95-Base80	Effet DOM (anciens concepts)	Effet Concepts	Écart dans les évaluations
Consommation finale totale	+ 69	+ 88	- 44	+ 25
Dépense de consommation (versus consommation) des ménages	- 272	+ 64	- 339	+ 3
Dépense de consommation (versus consommation) des administrations (1)	+ 341	+ 24	+ 295	+ 22
FBCF totale (2)	+ 87	+ 22	+ 55	+ 10
FBCF SNFEI versus SQSEI	+ 56	+ 11	+ 41	+ 4
FBCF APU	+ 20	+ 7	+ 13	0
FBCF des ménages (hors EI)	- 9	+ 4	0	- 13
Variations de stocks	+ 18	+ 1	0	+ 17
Objet de valeur	+ 6	0	+ 6	0
Solde Extérieur	- 53	- 29	- 4	- 20
Exportations	- 54	- 29	- 5	- 20
Importations	- 1	0	- 1	0
PIB	+ 127	+ 82	+ 13	+ 32

1. Administrations publiques et privées versus institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).
2. La FBCF totale comprend aussi celle d'agents non inscrits sur le tableau

Source : comptes nationaux.

Tableau 3

Modifications conceptuelles affectant la consommation finale

En milliards de francs

Modifications conceptuelles	Ménages	Administrations
Exclusion des prestations en nature correspondant maintenant au montant de la consommation individualisable des administrations publiques (APU) en biens et services marchands.	- 359	+ 359
Redéfinition de la ligne de partage entre les impôts ou les transferts et les achats de services par les ménages (taxe d'enlèvement des ordures ménagères et redevance pour l'établissement des passeports, permis de conduire et cartes d'identité basculent des impôts ou des transferts courants vers des achats de services).	+ 15	- 15
Redéfinition de la ligne de partage entre les impôts ou les transferts et les achats de services par les entreprises (consommation intermédiaire).		- 2
Glissement d'organismes d'assurance sociale vers les sociétés d'assurance (institutions de prévoyance, institutions de retraite supplémentaire et caisses autonomes mutualistes), la consommation finale des APU passant en dépense de consommation des ménages.	+ 7	- 7
Imputation de loyers aux propriétaires occupants de garages dissociables de leur logement.	+ 5	
Évaluation au prix de base des loyers gratuits fournis par les employeurs, au lieu du coût de production.	+ 6	
Versements de l'État au titre de la carte orange ou du quart de place militaire considérés comme des subventions.	- 8	
Ponction réalisée pour alimenter le poste des objets des valeurs créé par le SEC 95, (du fait du manque de source statistique, ce montant est en partie conventionnel).	- 6	
Passage pour certaines activités du caractère non marchand à celui de marchand.		- 40
Total	- 340	+ 295

Dans le détail des produits, les modifications apportées sont souvent conséquentes, comme on le verra plus loin.

La dépense de **consommation des administrations** retrouve les 359 MdF de prestations, qui gonflent désormais la consommation des APU. Mais d'autres changements conceptuels affectent cet agrégat, réduisant l'écart entre les deux bases à 295 MdF. Le plus important (environ 40 MdF) correspond au passage d'une activité non marchande à une activité marchande pour une partie des APU (crèches, établissements pour handicapés) ou certaines administrations privées (comités d'entreprises, lesquels entrent dans le champ des sociétés non financières). En base 80, la production des crèches, par exemple, est calculée à partir des coûts puisque non marchande. Elle est consommée par les ménages, à hauteur de ce qu'ils versent, mais aussi par les APU, elles-mêmes représentant conventionnellement la collectivité. En base 95, cette production, désormais marchande, est évaluée à partir des ventes, lesquelles correspondent à ce que paient les ménages, et la consommation des APU disparaît, sans que la consommation des ménages augmente pour autant. Le passage de certains organismes du statut de producteur non marchand au statut de producteur marchand a ainsi pour effet de diminuer les emplois finals, et partant, le PIB.

Les modifications d'évaluation de la consommation des administrations sont, en comparaison, très légères (22 MdF environ). Elles concernent principalement les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), auparavant administrations privées (APRI), pour lesquelles la base 80 sous-estimait les évaluations. La seule cause d'écart dû aux réévaluations concernant les APU provient de la révision de la méthode de calcul de la consommation de capital fixe (actualisation des durées d'amortissement économique des différents types d'investissements).

Un investissement revu à la hausse

La révision à la hausse de la FBCF est importante (+ 87 MdF) puisqu'à l'effet des DOM s'ajoute celui, plus important, de l'extension conceptuelle du champ de la FBCF à de nouveaux produits. En base 95, on trouve ainsi 32 MdF d'investissement en logiciel informatique (cf. encadré 1), 5 MdF en audiovisuel, 2 MdF en œuvres littéraires ou artistiques et 1 MdF en prospection géologique. À cette liste

de nouveaux produits s'ajoutent 15 MdF de matériels pouvant être utilisés à des fins civiles, mais achetés pour des activités militaires (bâtiments, matériels de transport de troupe). En base 80, ces achats constituaient des consommations intermédiaires de l'activité de défense (branche non marchande). Par ailleurs l'extension du champ des sociétés, au détriment des administrations, entraîne un transfert d'une quinzaine de milliards de francs de FBCF entre les deux secteurs.

Les questions conceptuelles et les DOM expliquent l'essentiel de l'écart de 87 MdF que l'on constate sur la **FBCF totale**. Les 10 MdF de changement dans les évaluations statistiques proviennent d'une baisse de l'évaluation de la **FBCF des ménages** et d'une hausse de celle de la **FBCF des sociétés financières** (ex-institutions de crédit et entreprises d'assurances auxquelles se rajoutent des auxiliaires financiers). La baisse de 13 MdF concernant les ménages, s'explique par une meilleure estimation due aux études conduites dans le cadre du compte satellite du logement. Celui-ci a notamment permis de corriger le partage de la FBCF en logement entre les ménages et les HLM, classées en sociétés non financières, la part des ménages dans la base 80 s'étant révélée excessive. Le changement de base a, par ailleurs, permis la correction d'une importante sous-évaluation de la FBCF des institutions de crédits. La FBCF des sociétés financières est ainsi augmentée d'une vingtaine de milliards.

Les changements d'évaluation sont, par contre, nuls pour les APU et négligeables pour les **sociétés non financières** (+ 4 MdF soit + 0,5 %). Pour ces dernières, il s'agit cependant, comme pour la consommation des ménages, d'une stabilité globale qui masque des changements parfois importants dans le détail des produits (voir *infra*).

Un commerce extérieur révisé à la baisse

Les chiffres du **commerce extérieur** sont largement marqués par l'impact des DOM. Ceux-ci présentant un déficit commercial structurel de 29 MdF en 1992, leur incorporation au territoire économique entraîne une baisse d'autant du solde commercial. Les flux d'importations et d'exportations sont décrits de la façon suivante : en base 95, les exportations de l'ensemble formé de la métropole et des DOM vers le reste du monde sont égales aux exportations totales de la métropole, y compris vers les DOM (soit les exportations telles que dans les

comptes de la base 80), augmentées des exportations totales des DOM (y compris vers la métropole), et enfin, diminuées d'un terme sommant les flux croisés entre la métropole et les DOM (exportations métropole vers DOM + exportations DOM vers métropole). La même équation s'applique aux importations, le terme final étant le même puisque le flux croisé des importations est identique à celui des exportations. Ce dernier terme (évalué à 38 MdF) compense presque exactement les importations totales des DOM, ce qui explique, pour 1992, la nullité de l'effet DOM sur les importations. Par contre, les exportations totales des DOM ne re-

présentant que 9 MdF, on retrouve sur les exportations totales la baisse de 29 MdF, déjà mentionnée pour le solde.

Par ailleurs, un écart conceptuel de 16 MdF sur chacun des deux flux, mais par construction nul sur le solde, est relatif au mode de valorisation CAF (coût assurance, fret) ou FAB (franco à bord). Par souci de rapprochement avec la présentation de la balance des paiements et conformément au SEC 95, les biens sont désormais évalués globalement FAB et non plus CAF. L'impact de cette modification peut être succinctement décrite de la façon suivante :

Encadré 1

ÉVALUATION DE LA FBCF EN LOGICIELS*

La FBCF en logiciels est composée d'acquisitions de logiciels spécifiques et standards et de logiciels développés pour compte propre. Elle comprend aussi des dépenses d'amélioration et d'extension des logiciels existants. Tous ces achats ou ces dépenses ne sont cependant pas constitutifs de FBCF mais sont parfois considérés comme de la consommation intermédiaire :

- seuls peuvent constituer de la FBCF les logiciels destinés à être utilisés dans la production pendant plus d'un an et d'une valeur substantielle ;

- les logiciels systèmes déjà intégrés dans un matériel informatique avant l'achat de celui-ci ne doivent pas être comptabilisés en FBCF de logiciels car il sont déjà comptés en FBCF de matériel informatique ;

Par ailleurs, une partie des ventes de logiciels déclarées par les entreprises représente de la sous-traitance ou des achats pour revente. La consommation des ménages reste quant à elle encore faible en regard des achats des entreprises et des administrations.

Ces différentes raisons font que la FBCF est évaluée de façon autonome, malgré la relative pauvreté des sources statistiques, plutôt qu'à partir des ventes des entreprises productrices de logiciels et du commerce extérieur.

Pour établir la série de la base 95 (cf. tableau), on a disposé essentiellement de deux sources :

- les données concernant les acquisitions (immobilisées) de logiciels dans l'enquête annuelle d'entreprises (EAE) de l'industrie. Les enquêtes annuelles d'entreprises des autres secteurs d'activité ne fournissent cependant aucun renseignement spécifique aux logiciels. À partir de 1996, la nouvelle EAE (dite de quatrième génération) devrait permettre d'étendre notre connaissance statistique aux autres activités. Mais l'EAE de 1996 s'est révélée ici

insuffisamment fiable pour pouvoir être utilisée. Il est probablement nécessaire que le questionnaire (et les entreprises) se rodent ;

- les estimations d'un cabinet privé, toujours sur le champ de l'industrie, mais portant à la fois sur les acquisitions et les dépenses de réalisation pour compte propre.

En ce qui concerne les acquisitions par les entreprises non financières, ces deux sources indiquent (pour l'industrie) des montants du même ordre de grandeur et l'on retient le montant de l'EAE, disponible chaque année. Pour estimer la FBCF des entreprises non financières en dehors de l'industrie, on se base sur le ratio obtenu pour l'industrie entre la FBCF retenue et les « acquisitions d'immobilisations incorporelles » du Système intermédiaire d'entreprises (SIE).

Pour les autres secteurs institutionnels, on utilise une enquête réalisée par la direction des industries électroniques et de l'informatique qui donne une répartition du chiffre d'affaires des entreprises appartenant au secteur d'activité de l'informatique selon les secteurs clients.

Pour évaluer la production pour compte propre, on utilise son poids relatif par rapport aux acquisitions, calculé pour l'industrie à partir de l'étude du cabinet privé. Pour les entreprises du secteur de l'informatique, on prend cependant la totalité de la production immobilisée pour compte propre calculée dans le SIE.

FBCF en logiciels

En millions de francs

	1992	1993	1994	1995	1996
Total	32 226	30 082	31 318	36 092	43 241

Source : comptes nationaux.

* Cet encadré a été rédigé par A. Greliche et G. Brillault.

- sur les différents équilibres détaillés de biens, il n'y a pas de modification : les biens sont valorisés CAF en importation et FAB en exportation. Mais une correction CAF - FAB est introduite globalement, sur l'ensemble des biens. Ceux-ci sont donc globalement présentés FAB - FAB, contrairement à la base 80 qui les présentait CAF - FAB (cf. tableau 4).

- les services sont valorisés de façon à être compatibles avec le traitement FAB des biens. Le passage d'une valorisation CAF-FAB à une valorisation FAB-FAB entraîne une diminution globale de l'évaluation des importations et des exportations correspondant au transport entre frontières sur les importations, lorsqu'il est effectué par des entreprises résidant en France. Le solde commercial n'est, par contre, pas modifié.

Au prix de l'introduction d'une correction CAF-FAB, la description du commerce extérieur que propose la base 95 est ainsi plus satisfaisante que celle de la base 80 : il n'y a plus lieu de rajouter le transport effectué par les résidents sur les importations de biens aux exportations de services. En base 80, les biens importés CAF incorporent ce transport. L'équilibre comptable nécessitait alors de le rajouter aux exportations de services, ce qui gonflait artificiellement les flux du commerce extérieur dans les comptes nationaux.

Le reste des écarts liés aux concepts provient des redevances sur brevets, œuvres littéraires, artistiques ou audiovisuelles. Donnant lieu à des revenus de la propriétés en base 80 (et en SEC 79), elles sont désormais considérées comme des services, conformément au SEC 95, et expliquent les - 4 MdF d'écart sur le solde commercial. L'effet sur le PIB est du même montant, l'impact sur les autres emplois finals étant négligeable.

Il reste, pour expliquer l'écart global sur le commerce extérieur, à mentionner certaines

modifications dans les évaluations, lesquelles portent pour l'essentiel sur les services. Ces modifications ont un impact limité sur les flux, mais entraînent une baisse supplémentaire du solde commercial de 20 MdF. La principale concerne l'abandon du calage de la capacité de financement de la nation sur la balance des paiements, au profit d'une harmonisation rubrique par rubrique. En particulier, les « autres biens et services » (ABS) de la balance des paiements ne sont plus intégrés dans le commerce extérieur de services, sous forme de frais de montage, mais en opérations financières, compte tenu de la convergence entre les statistiques douanières et les règlements de marchandises suivis par la balance des paiements. La ligne ABS a d'ailleurs été supprimée de la balance des paiements à partir de 1997. Inversement, les « commissions » et « frais accessoires », qui étaient négligés en base 80, sont intégrés en importations et exportations de négoce international, ce qui explique l'apparition de flux de commerce extérieur en commerce dans la base 95. Les traitements statistiques des transports et assurances ont, par ailleurs, été améliorés.

La révision des **variations de stocks** (+ 18 MdF), dans le sens d'un moindre déstockage, s'explique presque entièrement par leur réévaluation chez les utilisateurs (stock de matières) et dans le commerce. Le SEC 95 inaugure la possibilité d'introduire des variations de stocks dans les services. Apparaissent ainsi en base 95 des variations de stocks en promotion immobilière, ingénierie et études techniques, activités informatiques, recherche, activités audiovisuelles. Cependant, l'impact global de cette modification conceptuelle est presque nul pour deux raisons. Tout d'abord, la base 80 comptabilisait déjà, mais en construction ou en produits industriels, les variations de stocks de promotion immobilière ou d'ingénierie et études. Ensuite, les montants relatifs aux autres produits se compensent en 1992.

Tableau 4

Traitement du transport entre frontières des biens importés

	Transport effectué par...	
	... un résident	...un non-résident
Base 80	Dans les importations de biens Dans les exportations de services, en plus de la production de service de transport	Dans les importations de biens
Base 95	Uniquement dans la production de service de transport	Dans les importations de services

Le partage de la valeur ajoutée est modifié

Le changement conceptuel majeur **relatif aux valeurs ajoutées par branche** tient au passage à une valeur ajoutée mesurée au « prix de base » (cf. tableau 5). Partant de la valeur ajoutée au prix du marché (base 80), il convient de retrancher les impôts sur les produits et symétriquement de rajouter le montant des subventions sur les produits. Cette nouvelle estimation rapproche le prix de production utilisé dans les comptes (et partant, celui de la valeur ajoutée) de la recette effective qui revient au producteur. L'ancien système y rajoutait certains impôts collectés par le producteur mais qui ne lui reviennent pas (TIPP par exemple) et n'incorporait pas les subventions reçues. Le nouveau système permet donc une meilleure analyse comparée du processus productif. La valeur ajoutée totale se trouve ainsi diminuée de 183 MdF en 1992. Le passage au prix de base est, par contre, sans effet

sur le montant du PIB puisque l'on modifie parallèlement le passage de la valeur ajoutée au PIB.

Indépendamment du passage au prix de base, le nouveau traitement de l'activité de recherche modifie la répartition de la valeur ajoutée, sans en modifier, dans ce cas, l'estimation globale. En mobilisant les données du compte satellite de la recherche, deux améliorations ont, en effet, été possibles afin de mieux rendre compte de l'ensemble de cette activité. Tout d'abord, les services de recherche vendus par les entreprises n'appartenant pas au secteur de la recherche sont incorporés dans la branche recherche marchande. Dans la base 80, cette activité n'était pas isolée au niveau des branches, la ventilation ne s'effectuant qu'au niveau des produits, au moyen de transferts de recherche. Ensuite, la nouvelle base introduit une production de recherche pour compte propre, ignorée en base

Tableau 5

Comparaison des valeurs ajoutées entre les bases 95 et 80 (année 1992)

En milliards de francs

Branches d'activité (1)	Base 95	Écart avec la base 80	Effet impôts sur subventions produits base 95	Effet traitement de la recherche	Écart résiduel (évaluations DOM,...)
Agriculture	216	+ 18	+ 27	0	- 9
Industrie agroalimentaire	185	- 6	- 11	- 1	+ 6
Industrie manufacturière	1 078	- 59	- 5	- 49	- 5
Énergie	197	- 76	- 82	- 1	+ 7
Construction	408	+ 45	- 6	- 1	+ 52
Commerce	691	- 176	- 76	- 1	- 99
Services march. non financiers	2 435	+ 171	- 16	+53	+ 134
dont location immobilière	688	+ 83	+ 4	0	+ 79
hors location immobilière	1 747	+ 88	- 20	+ 53	+ 55
Services financiers	332	+ 28	- 15	0	+ 43
Services non marchands	1 136	- 10	0	0	- 10
SIFIM	- 269	+ 6	0	0	+ 6
Total	6 409	- 59	- 183	0	+ 124 (2)

1. Les grandes branches considérées correspondent aux postes suivants :

	Base 80	Base 95
Agriculture	U01	EA
Industrie agroalimentaire	U02	EB
Industrie manufacturière	U04 à U06	EC à EF
Énergie	U03	EG
Construction	U07	EH
Commerce	U08+T29+S66	EJ
Services marchands non financiers	U09 à U11 -T29 - S66	EK+EM à EQ-GN4b-GP2b-GP32-GQ1b-GQ2b-GQ2e
dont location immobilière	U11	FM2
Services financiers	U12+U13	EL
Services non marchands	U14	ER+GN4b+GP2b+GP32+GQ1b+GQ2b+GQ2e

2. La cohérence entre les 124 MdF d'écart total hors impôts et subventions sur les produits, et les 127 MdF d'écart total sur le PIB (cf. tableau 2) est assurée par 3 MdF d'écart se répartissant entre TVA grevant les produits et droits de douane.

Source : comptes nationaux.

80, et la comptabilise dans la branche recherche marchande. Elle est utilisée comme consommation intermédiaire par les branches d'origine.

L'écart le plus important provient de la valeur ajoutée du commerce qui est révisée à la baisse de 176 MdF. Même en tenant compte du fait que le passage au prix de base l'explique pour partie (la branche commerce acquitte une part importante des impôts sur le tabac et de la taxe intérieure sur les produits pétroliers), l'écart résiduel s'élève à une centaine de milliards. Pour partie, cette révision correspond à la correction d'une insuffisance de la base 80 qui n'avait pas su capter en totalité la tendance à la baisse des taux de marges commerciales, en liaison avec le développement des grandes surfaces et l'accroissement de la concurrence, dans un contexte de libéralisation des prix. Autre amélioration de la base 95, l'exploitation annuelle des comptes des entreprises du secteur commerce devrait permettre d'éviter une telle dérive. La modification de la répartition de l'écart entre la TVA théorique et les recettes effectives de TVA, analysé comme de la fraude à la TVA et réintégré dans les comptes, est aussi intervenue dans la réduction de la valeur ajoutée du commerce, cela par l'intermédiaire de sa moindre affectation à la production de cette branche.

Les services marchands non financiers sont eux réévalués d'un montant voisin (171 MdF). Les impôts et subventions sur les produits ne sont ici pas en cause (ils jouent légèrement en sens contraire). L'impact du nouveau traitement de la recherche explique une partie de cette hausse importante. Les 134 MdF restants proviennent pour l'essentiel de la révision de 79 MdF de la valeur ajoutée de la location immobilière. Celle-ci est directement liée à l'amélioration de l'estimation des loyers réels et « imputés » (ex fictifs) que, selon la comptabilité nationale, les propriétaires occupants se versent fictivement à eux-mêmes. Cette révision importante est due au fait que les enquêtes *Logement* 1988 et 1992 n'avaient pas pu être intégrées dans les comptes de la base 80. Le faire aurait provoqué des ruptures de série importantes, non seulement du fait des délais de disponibilité des résultats des enquêtes, mais aussi parce qu'une enquête sert à évaluer, par interpolation, les loyers des quelques années qui précèdent. Le changement de base a donc été naturellement l'occasion de se caler sur l'enquête de 1992 qui avait montré que les évaluations précédentes étaient sous-estimées.

Hors location immobilière, la légère hausse dans les évaluations des services marchands non financiers n'empêche pas d'éventuelles baisses, comme celle de la valeur ajoutée des hôtels-café-restaurants. Mais les problèmes de changement de nomenclature rendent particulièrement difficile l'examen des écarts à l'intérieur des services, l'ancienne nomenclature d'activité et de produits (NAP) ne différenciant que très mal les différents services au niveau détaillé. La nouvelle nomenclature est, de ce point de vue, bien meilleure (cf. encadré 2).

Les services financiers, y compris assurances, connaissent également une hausse de leur valeur ajoutée (+ 28 MdF), d'autant plus forte lorsque l'on neutralise le passage au prix de base (+ 43 MdF). Le nouveau traitement des OPCVM (Sicav et fonds communs de placements) en explique 15 MdF : alors que les comptes nationaux affectaient à ces OPCVM en base 80 une production nulle (et donc une valeur ajoutée négative), ils leur imputent, en base 95, une production égale à leur consommation intermédiaire. La correction d'une erreur de la base 80 augmente également la valeur ajoutée des services financiers d'une quinzaine de milliards de francs. L'extension de ce secteur institutionnel explique, pour l'essentiel, l'écart résiduel. Entrent dans son champ les auxiliaires financiers et d'assurances, les organismes d'assurance sociale (qui passent des APU aux sociétés d'assurances), et les sociétés ou quasi sociétés classées désormais en institutions financières, telle la COFACE.

La baisse importante de la valeur ajoutée de l'énergie, et celle plus réduite des IAA, sont dues aux impôts sur les produits (TIPP, taxes sur le tabac et les alcools). Symétriquement, la hausse de la valeur ajoutée de l'agriculture provient de la prise en compte des subventions sur les produits agricoles. La légère baisse de la valeur ajoutée des services non marchands tient au reclassement en activités marchandes d'une partie de ces services. Pour l'industrie manufacturière, la baisse s'explique avant tout par le nouveau traitement de la recherche.

Enfin, en dehors des services de location immobilière et du commerce, le seul changement important dans les évaluations de la valeur ajoutée concerne la construction (une cinquantaine de milliards). C'est l'examen des statistiques en provenance des comptes des entreprises, après passage en branche, qui a conduit à rehausser les estimations de la base 80.

PETIT GUIDE SUR LES NOMENCLATURES D'ACTIVITÉS ET DE PRODUITS

La base 80 utilisait la NAP (nomenclature d'activités et de produits). Celle-ci, datant de 1973, méritait d'être revue pour mieux coller à l'évolution de l'économie (développement des services par exemple) et n'était pas cohérente avec la nomenclature des activités économiques des communautés européennes (NACE Rev1) fixée par le SEC 95. Dans un premier temps, la NACE européenne a été adaptée au cas français, en éclatant certains postes (ainsi le bâtiment et les travaux publics sont distingués au sein de la Construction). Il en a résulté la NAF (nomenclature d'activités française). Celle-ci est complètement articulée avec la NACE, et donc avec la CITI Rev3 de l'ONU. De même, pour les produits, la CPF française, qui reprend la NAF mais avec un plus grand détail, est articulée avec la CPA européenne et la CPC de l'ONU.

Partant de la NAF, l'Insee a souhaité disposer d'une nomenclature d'activité qui, tout en étant articulée avec la NACE, permette une meilleure analyse économique, notamment conjoncturelle, en regroupant par exemple les biens manufacturés en fonction de leur destination (distinction classique pour les économistes français entre biens intermédiaires, d'équipement et de consommation). Cette volonté a débouché sur la nomenclature économique de synthèse (NES). Enfin, partant de cette NES, les besoins propres des comptables nationaux les ont amené à éclater certains postes (notamment pour séparer les parties marchandes ou non marchandes de certaines activités). En définitive, la nomenclature utilisée en base 95 est la **TES** (du nom du Tableau Entrées-Sorties, et dont la prononciation se rapproche de la NES). Cette nomenclature est aussi bien celle des produits que des activités (avec le fait que l'ensemble du commerce n'est pas ventilé en produits entre commerce et réparation automobile, commerce de gros, commerce de détail, alors qu'elle l'est pour les activités).

La TES permet une bien meilleure analyse des grandes branches que la nomenclature correspondante de la base 80. Ainsi la branche automobile est-elle beaucoup plus pure dans la TES (on lui a enlevé le matériel ferroviaire et l'équipement électrique des véhicules, un bien typiquement intermédiaire), les biens intermédiaires ne comprennent plus le nucléaire (classé maintenant en énergie) mais comprennent les composants électroniques classés malencontreusement auparavant en biens d'équipement. Pour les **services**, dont l'importance s'est considérablement accrue depuis l'élaboration de la NAP, on notera surtout que la TES en permet une description beaucoup plus fine. Ainsi, les « services principalement rendus aux entreprises » qui ne représentaient, avec près de 10 % de la valeur ajoutée

totale, qu'une seule des 90 branches en NAP, en constituent 9 dans la nouvelle TES.

La distinction entre services ne se fait plus principalement par mode de production « marchand/non marchand » mais par nature de service (éducation, recherche, etc.). La notion de PIB marchand disparaît, mais l'ensemble des « services administrés » que constituent l'éducation, la santé, l'action sociale et l'administration étant regroupé dans un même poste de la nomenclature au niveau le plus agrégé, l'analyse économique sera préservée, voire améliorée. Alors que la partie de ces activités dite marchande en comptabilité nationale (médecine de ville par exemple) était constitutive du PIB marchand, ses déterminants économiques sont en effet plus proches de la partie non marchande de ces mêmes activités que de ceux de l'industrie ou des services principalement marchands.

Alors qu'en base 80, on parlait des quatre niveaux R (ou 600), S (ou 90), T (ou 40) et U (ou 16), en base 95 on distingue cinq niveaux, H (ou 472), G (ou 118), F (ou 41), E (ou 16) et D (ou 5). Le niveau H est celui de l'élaboration de certains éléments des équilibres ressources-emplois par branches-produits. Il s'agit essentiellement d'un niveau de travail. Le Tableau Entrées-Sorties est, quant à lui, élaboré à partir du niveau G. Pour des raisons de confidentialité statistique, certaines activités seront regroupées dans les tableaux de diffusion qui comprendront 116 activités et non 118. La TES est complètement articulée avec la NACE, mais le souci de préserver les spécificités françaises conduit à ce que, même au niveau 16 de la NACE, la table de passage fait appel au niveau G.

Les tableaux ci-après visent à décrire le passage entre les nomenclatures de niveau 16 des deux bases. Plus précisément, pour chacun des 16 postes du niveau E de la base 95, la provenance entre les 16 différents postes du niveau U de la base 80 est examinée. Ces tableaux ne cherchent à préciser que les différences suffisamment importantes entre les deux nomenclatures. Ils montrent que la correspondance est loin d'être diagonale, même au niveau très agrégé. Ceci est particulièrement vrai au sein de l'industrie manufacturière, et plus encore dans les services. La branche U10 éclate ainsi dans de nombreuses branches E alors que par ailleurs, la distinction entre activités marchandes et non marchandes s'effectuant au niveau 118, la branche U14 est également éclatée entre plusieurs niveaux E.

Le caractère presque « bloc-diagonal » entre biens et services facilite néanmoins la présentation en permettant de séparer deux tableaux.

Par produit, des modifications de la consommation sont souvent importantes

Si, au niveau agrégé, l'écart entre les deux bases relatif à la consommation des ménages s'explique très largement par l'incorporation des DOM et les principales modifications conceptuelles, il n'en est pas de même lorsque l'on distingue la consommation des différents produits : l'effet des DOM (1,5 % en moyenne), par exemple, est faible par rapport à l'ordre de grandeur des principaux écarts par groupe de produits

La principale conclusion qui se dégage de l'examen détaillé des écarts par groupe de produits tient à la distinction entre biens et services (cf. tableau 6). D'une base à l'autre, les comptes nationaux font consommer aux ménages plus de services (+ 140 MdF) mais moins de biens, qu'il s'agisse de biens agro-alimentaires (- 34 MdF), d'énergie (- 12 MdF) ou de biens manufacturés non agro-alimentaires (- 23 MdF). Sur la consommation totale, ces écarts se compensent largement.

La révision à la hausse des services (140 MdF, soit + 7,4 %) est en partie due à celle des loyers

Encadré 2 (suite)

Tableau A

Correspondance entre les nomenclatures TES (base 95) et NAP (base 80) au niveau 16 (Biens*)

	U01 Agricult., sylvicult., pêche	U02 IAA	U03 Énergie	U04 Biens intermédiaires	U05A Biens d'équip. profess.	U05B Biens d'équip. ménager	U05C Matériel transp. terrestre	U06 Biens de consom- mation	Autres
EA	U01								
EB		U02							
EC					p.S34	U05B		U06 - S441à3 - S48 - p. S18	
ED							U05C - S312 - p.S311		
EE				p.S21	U05A - p.S28 - p.S291 - p.S34		S312 + p.S311		
EF				U04 - p.S13 - p.S21	+p.S28 +p.S291		p.S311	S441à3 + S48 +p.S18	S56 (U10)
EG			U03 -p.S08	p.S13					
Autres			+p.S08 (EN)						voir tableau B

Note : p. = partie de

* Hors construction

- **EA (agriculture) et EB (IAA)** : on n'a pas indiqué dans le tableau le passage de la « réalisation et l'entretien de plantations ornementales » du U07 en EA. Par ailleurs, en produit, le vin passe de l'agriculture aux IAA.
- **EC (biens de consommation)** : S441 à S443 = textile ; S48 = bois ; p.S18 = parachimie(GF43) ; p.S34 = matériel optique, photo et horlogerie (GC46).
- **ED (automobile)** : S312 = matériel ferroviaire ; p.S311 = équipements électriques auto et deux roues.
- **EE (biens d'équipement)** : S28 = matériel électrique (p.S28 = GF61) ; p.S291 = composants électroniques ; S312 = matériel ferroviaire ; p.S311 = deux roues ; p.S21 = GE21+GE22 (chaudronnerie, éléments de métal pour la construction, etc.) ; p.S34 = matériel optique, photo et horlogerie (GC46).
- **EF (biens intermédiaires)** : p.S13 = GG13 (minerai d'aluminium) + GG14 (cokéfaction, nucléaire) ; S441 à S443 = textile ; S48 = bois ; p.S18 = GF43 (parachimie) ; S28 = matériel électrique ; p.S291 = composants électroniques ; p.S311 = équipements électriques auto (HF61G) ; p.S21 = GE21+GE22 (chaudronnerie, éléments de métal pour la construction, etc.) ; S56 = récupération.
- **EG (énergie)** : p.S13 = GG13 (minerai d'aluminium) + GG14 (cokéfaction, nucléaire) ; p.S08 = épuration des eaux usées (HN34A).

Source : comptes nationaux.

(réels et imputés), suite à la prise en compte de l'enquête logement de 1992 (cf. *supra*). La consommation de location immobilière augmente ainsi de 78 MdF (+ 13,0 %). Mais le reste des services augmente également (+ 4,8 % hors location immobilière).

La consommation de services d'activités financières (lesquelles regroupent l'intermédiation financière et les assurances) est réévaluée de

24 MdF (soit 28,3 %). D'une part, l'écart de 11 MdF sur l'intermédiation financière provient de la reconnaissance d'une production de services par les OPCVM dont on a déjà parlé (cet écart est compté comme écart d'évaluation mais on aurait pu tout aussi bien y voir un écart conceptuel). D'autre part, la réexploitation de statistiques plus exhaustives a permis de constater que la base 80 avait sous-estimé la consommation de 13 MdF sur l'assurance-vie et capitalisation.

Encadré 2 (fin)

Tableau B

Correspondance entre les nomenclatures TES (base 95) et NAP (base 80) au niveau 16 (Services*)

	U07 BGCA	U08 Commerce	U09 Transport Télécom.	U10 Autres Services March.	U11 Location Immob.	U12 Services Assur.	U13 Services Financ.	U14 Services non march.	Autres
EH	U07								
EJ		U08		T29 + S66					
EK			T31						
EL			p.S75	p.S76-9		U12	U13		
EM				p.S76-9	U11				
EN			T32- p.S75	p.S76-9 + S80 + p.S85-7 + p.S82-3				S93	p.S08 (U03)
EP				T30 + p.S85-7				S98 + S96	
EQ				p.S82-3 + S84 + p.S85-7				S92 + S94 + S95	
ER								S90 + S91 + S97	
Autres				S56					voir tableauA

Note : p. = partie de

* et construction

- **EH (construction)** : on n'a pas indiqué dans le tableau le passage de la « réalisation et l'entretien de plantations ornementales » du U07 en EA.

- **EJ (commerce)** : T29 = réparation et commerce auto (GJ10) ; S66 = réparations diverses.

- **EK (transports)** = T31 (transports).

- **EL (services financiers)** : p.S76-9 = auxiliaires financiers et d'assurances (GL03, qui comprend aussi les services financiers de la poste classés jusque là dans la poste S75).

- **EM (immobilier)** : p.S76-9 = promotion immobilière (GM01).

- **EN (services aux entreprises)** : T32 = poste ; p.S75 = services financiers de la poste.

p.S76-9 = S76-9 hors promotion immobilière et auxiliaires financiers et d'assurances ; S80 = location mobilière ; p.S85-7 = gestion des déchets ; p.S82-3 = recherche marchande (le nouveau traitement de la recherche marchande conduit également à transférer en GN4A l'activité de recherche marchande effectuée par chaque branche) ; p.S93 = recherche non marchande ; p.S08 = épuration des eaux usées.

- **EP (services aux particuliers)** : T30 = hôtels - cafés - restaurants ; p.S85-7 = activités récréatives, culturelles et sportives (marchandes), services personnels ; S98 = services domestiques ; S96 = activités récréatives, culturelles et sportives non marchandes.

- **EQ (éducation, santé, action sociale)** : p.S82-3 = éducation marchande ; S84 = santé marchande ; p.S85-7 = action sociale marchande ; S92 = éducation non marchande ; S94 = santé NM ; S95 = action sociale non marchande.

- **ER (administration)** : S90 = administration générale ; S91 = sécurité sociale ; S97 = activités associatives non marchandes. Le ER comprend en fait également les activités marchandes associatives (HR20A).

Source : comptes nationaux.

Pour l'ensemble des services autres que location immobilière et activités financières, la hausse globale est de 38 MdF. La consommation d'activités récréatives, culturelles et sportives, notamment, augmente de façon importante. Mais en contrepartie, les services personnels sont corrigés à la baisse.

En ce qui concerne les biens, la base 95 conduit à une révision assez générale à la baisse par rapport à la base 80 (à concepts et champ identiques). Celle-ci s'observe sur certains des postes

les plus traditionnels de la consommation des ménages : l'alimentation (en fait la viande et les produits laitiers) et l'habillement présentent les révisions les plus marquantes et totalisent 59 MdF de baisse.

L'origine de ces révisions tient dans la comparaison sur longue période entre les comptes de la base 80 et diverses enquêtes pluriannuelles : enquêtes *alimentaires* de 1982 et 1989, enquêtes *Budget de famille* de 1984/1985, 1989 et 1994/1995. Ces enquêtes n'avaient pu être

Tableau 6

La consommation des ménages de la base 95 à la base 80 (année 1992)

En milliards de francs

		Base 95 DC (1) ménages	Base 95 rétro-corrrections		Base 95 aux concepts Base 80	Base 80	Écart (y c. DOM)	Écart (en %) y c. DOM)
			Dép. (2) APU	Autres concepts				
	Produits de l'agriculture et des IAA	780,2	0,0	0,0	780,2	814,5	- 34	- 4,2
FA0	Agriculture, sylviculture, pêche	136,4	0,0		136,4	134,6	2	1,3
FB1	Industries de la viande et du lait	286,2	0,0		286,2	328,6	- 42	- 12,9
FB2	Autres IAA	357,6	0,0		357,7	351,3	6	1,8
	Produits manufacturés hors IAA	1 068,2	76,9	6,0	1 151,1	1 173,9	- 23	- 1,9
FC1	Habillement, cuir	202,7	0,2		202,9	227,5	- 25	- 10,8
FC2	Édition, imprimerie, reproduction	68,7	0,1		68,7	78,6	- 10	- 12,6
FC3	Pharmacie, parfumerie et entretien	111,0	69,7		180,7	178,2	3	1,4
FC4	Industries des équipements du foyer	233,5	3,8	4,8	242,2	249,2	- 7	- 2,8
FD0	Industries automobile	241,0	0,0		241,0	226,2	15	6,5
	Autres produits manufacturés	211,3	3,1	1,2	215,6	214,2	1	0,6
	Énergie	310,6	0,1	0,0	310,7	322,5	- 12	- 3,7
FG1	Combustibles et carburants	163,5	0,0		163,5	179,0	- 15	- 8,6
FG2	Eau, gaz, électricité	147,0	0,1		147,1	143,6	4	2,5
FH1	Construction	42,4	0,1	0,0	42,5	45,6	- 3	- 6,9
	Services	1 775,8	282,2	- 26,4	2 031,6	1 891,4	140	7,4
FJ1	Commerce et réparation automobile	91,9	0,0		91,9	91,8	0	0,2
FK0	Transports	110,4	2,4	7,6	120,4	117,0	3	2,9
EL	Services financiers	116,9	0,0	- 7,4	109,5	85,3	24	28,3
FM2	Location immobilière	636,3	47,0	- 11,2	672,2	594,6	78	13,0
FN1	Postes et télécommunications	69,6	0,0		69,6	68,4	1	1,8
FP1	Hôtels et restaurants	299,3	0,1		299,4	302,3	- 3	- 1,0
FP2	Activités récréat. cult. et sportives	101,1	0,0		101,1	84,4	17	19,8
FP3	Services personnels et domestiques	94,0	1,5		95,4	105,7	- 10	- 9,7
FQA	Santé	91,0	184,7		275,6	267,5	8	3,1
FQB	Action sociale	42,5	45,8		88,3	81,9	6	7,8
	Autres services	122,8	0,7	- 15,3	108,2	92,5	16	17,0
PCHTR	Correction territoriale	- 59,7			- 59,7	- 58,5	- 1	2,1
	Consommation nationale	3 917,5	359,3	- 20,4	4 256,4	4 189,5	67	1,6

1. Dépense de consommation des ménages.

2. Dépense individualisable marchande des administrations publiques.

Source : comptes nationaux.

prises en compte en base 80, pour les mêmes raisons que les enquêtes *Logement* (disponibilité trop tardive et continuité des séries). De plus, l'évolution spontanée décrite par deux enquêtes *Budget de famille* successives est sujette à caution : cette enquête conduisant à des niveaux structurellement sous-estimés (sous-déclaration des ménages), l'amélioration du taux de couverture d'une enquête à l'autre amène, par exemple, à une surestimation des évolutions. Ce n'est donc que sur longue période, et en croisant plusieurs informations que l'on peut étalonner les comptes sur cette enquête.

Pour les biens alimentaires, les deux enquêtes indiquées donnent suffisamment d'information pour confirmer que la consommation avait été surestimée dans l'ancienne base (cf. graphique V). Pour l'habillement, également surestimée en base 80, la conclusion tirée de l'enquête *Budget de famille* est qualitativement confirmée par les études du Centre textile de conjoncture et d'observation économique (CTCOE). Sur un plan plus global, l'arbitrage avec les comptes de secteur a montré que la consommation des ménages hors loyers devait être corrigée à la baisse par rapport à la base 80.

D'autres postes sont également révisés à la baisse de façon importante. Celle de l'édition-imprimerie-reproduction tient également compte des enquêtes *Budget de famille*. Les produits concernés ici sont essentiellement ceux qui sont apparus ou ont atteint un large public en cours de base 80 et dont l'évolution était délicate à évaluer (cassettes sono et vidéo, compacts disques, etc.). Le cas de l'énergie est quelque peu différent. La baisse s'explique par la révision de l'évaluation de la consommation de carburant par les ménages. Une meilleure prise en compte des statistiques du ministère chargé des transports (l'enquête *Transport routier de marchandises*, notamment) a montré que le partage entre la consommation par les ménages ou par les entreprises (consommation intermédiaire) devait être corrigé au détriment de la première. C'est typiquement le cas d'une amélioration des comptes nationaux introduite par la remise à plat des niveaux des années de base à partir d'une source statistique réexploitée.

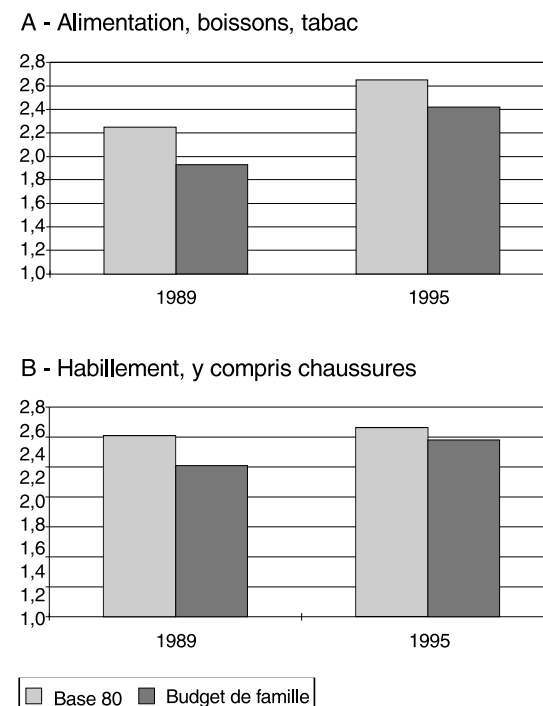
Le mouvement global de révision à la baisse dans la consommation de biens n'empêche pas certaines hausses. La plus importante (15 MdF) a trait à l'automobile. D'une part, la consommation par les ménages de pièces détachées est corrigée à la hausse. D'autre part, la base 95 in-

corpore la vente aux ménages de véhicules d'occasion par les entreprises de location (dont le parc automobile est renouvelé très vite et qui procèdent aujourd'hui à des ventes directes auprès des particuliers), qui n'avait pas été prise en compte dans l'ancienne base.

Une FBCF totale nettement plus élevée

L'analyse que l'on peut faire sur la FBCF, tous secteurs confondus, est déterminée très largement par celle que l'on peut effectuer sur le champ des sociétés (financières ou non) auquel on rajoute, de façon classique, les entreprises individuelles. Ce champ permet, en particulier, de s'affranchir des problèmes de cantonnement d'actifs immobiliers qui compliquent l'analyse économique des séries. En effet, les structures de cantonnement d'actifs immobiliers, mises en place par certaines banques à la suite de la crise immobilière du début des années 90, se traduisent dans les comptes nationaux par un flux de FBCF négative pour les sociétés financières, au profit des sociétés non financières (SCI) créées pour recevoir les actifs immobiliers en cause, la FBCF totale restant inchangée.

Graphique V
La consommation des ménages surestimée par la base 80 *



* Comparaison avec l'enquête Budget de famille : rapport à la consommation de 1979 (1979 = 1 dans chaque source). Sources : comptes nationaux, enquêtes Budget de famille.

Pour les sociétés et entreprises individuelles, la FBCF subit une baisse limitée en construction et une hausse plus élevée pour les « autres produits » (cf. tableau 7). Concernant la construction, un changement conceptuel important est intervenu : la FBCF en promotion immobilière (frais d'architecte ou ingénierie) est identifiée en tant que telle dans la nouvelle base, alors qu'elle était incorporée dans les ouvrages concernés en base 80. Les montants en cause étaient inscrits en consommation intermédiaire de services, puis consommés par la branche construction (le BGCA de la base 80). Celle-ci les transformait en production de logement par exemple, sans valeur ajoutée, avec pour contrepartie une FBCF en logement.

Cette modification conceptuelle n'entraîne pas, en elle-même, de modification de la FBCF globale, ou par secteur institutionnel. Mais par contre, elle transfère de la FBCF du produit construction vers les services. La baisse constatée pour la construction se transforme en fait, une fois ce problème neutralisé, en une hausse. Celle-ci correspond à peu près, d'une part à la correction d'une sous-estimation de la base 80 déjà mentionnée, relative aux institutions de crédit (une quinzaine de milliards en construction), et d'autre part à un partage de la FBCF logement entre ménages et HLM plus favorable à ces dernières (une quinzaine de milliards également).

La FBCF en matériel de transport qui n'est pas affectée par des changements conceptuels, mais seulement par l'incorporation des DOM, peut être considérée comme stable d'une base à l'autre. Quant aux « autres produits », la hausse importante s'explique globalement par les différentes modifications conceptuelles, dont la principale est l'incorporation des logiciels dans

la FBCF, ou de champ (géographique ou en termes de secteur institutionnel). Les écarts dans les évaluations sont cependant nombreux et parfois importants, mais ils se neutralisent dans une large mesure.

Indépendamment des traitements conceptuels indiqués, la FBCF en promotion immobilière est largement réévaluée à la hausse pour tenir compte de la promotion immobilière en immeubles de bureaux. Parallèlement, grâce aux études de la base 95, celle en matériel électrique est apparue très sous-estimée en base 80. Ces deux corrections à la hausse ont entraîné, du fait de l'étalonnage apporté par l'exploitation exhaustive des comptes d'entreprises (tous produits confondus), une révision orientée globalement à la baisse sur les autres produits. Cette révision à la baisse semble corroborer l'idée que certains produits (dans l'informatique par exemple) sont comptabilisés comme FBCF, alors qu'ils seront utilisés comme élément d'un autre bien d'équipement, d'où un risque de double compte. Ce point méritera d'être creusé pour la base suivante.

La révision de la **FBCF des APU** s'explique, quant à elle, entièrement par des modifications conceptuelles et de champ. En particulier, la hausse de la construction, malgré la modification de traitement déjà indiquée pour les sociétés, provient de l'extension de la FBCF à certaines constructions militaires.

Enfin, pour **les ménages**, on a déjà signalé la baisse de la FBCF logement (au profit des HLM) dans le cadre de la mise en cohérence avec le compte satellite, ainsi que le problème plus général du transfert d'une partie de la FBCF en construction vers les services.

Tableau 7
FBCF par produits (année 1992)

En milliards de francs

	FBCF totale		Produit construction		Matériel de transport		Autres produits	
	Base 80	Base 95	Base 80	Base 95	Base 80	Base 95	Base 80	Base 95
FBCF totale	1 405	1 492	791	746	117	121	497	625
Sociétés et EI (1)	803	883	300	284	109	111	394	488
APU	242	262	194	206	9	10	40	46
Ménages	356	347	294	256	0	0	62	91

1. Sociétés et EI : sociétés, non financières ou financières, et entreprises individuelles.

Source : comptes nationaux.

Les évolutions macro-économiques sont généralement peu affectées par le changement de base

Le taux de croissance de l'économie n'est généralement révisé que de quelques dixièmes de points, parfois dans un sens, parfois dans l'autre, sur la période 1991-1996 (cf. *supra*, graphique II). Cependant, le dernier vrai compte

définitif qui permet d'assurer les comparaisons était celui de 1992. Le compte 1993 était techniquement un compte dit « semi-définitif 2 », et ceux de 1994 à 1996 des « semi-définitifs 1 ». Or, les comptes de la nouvelle base sur cette même période incorporent toutes les statistiques correspondant à un compte définitif (en particulier les statistiques d'entreprises dérivées des sources fiscales). Les comparaisons

Encadré 3

CORRECTIONS DUES AUX CHANGEMENTS DE BASE ET CELLES DUES AUX RÉVISIONS COURANTES DES COMPTES

Les révisions apportées par la nouvelle base sur les évolutions annuelles des principaux agrégats sont du même ordre de grandeur que celles qui existaient, en base 80, entre un compte provisoire ou semi-définitif1 et un compte définitif (cf. tableau A). Cette comparaison est d'autant plus utile que les années à partir de 1993 n'ont pas fait l'objet de comptes définitifs en base 80.

Par ailleurs, les révisions introduites par le passage à la base 95, comparables à celles apportées en 1985 par la base 80, sont beaucoup plus faibles que celles introduites par la base 71 en 1975 (cf. tableau B).

C'est qu'entre la base 62 et la base 71, des écarts importants, essentiellement dus aux problèmes con-

ceptuels, ont été introduits : extension du champ des activités productrices aux assurances et organismes financiers d'une part, et aux services non marchands d'autre part. Par ailleurs, depuis la base 71, les emplois sont valorisés hors TVA déductibles, et non plus toutes taxes comprises.

Entre la base 71 et la base 80, les modifications conceptuelles avaient été mineures et les écarts de niveau avaient reflété avant tout de nouvelles évaluations statistiques grâce à de nouvelles sources ou à une meilleure utilisation des sources existantes. La révision à la baisse du niveau de la consommation des ménages s'était accompagnée d'une forte révision à la hausse de celui de la consommation finale des administrations publiques, d'où une révision à la hausse du PIB.

Tableau A

Corrections comparées dues au changement de base ou aux révisions habituelles*

En %

	Révisions Base 95 / Base 80		Révisions habituelles Base 80		
	Moyenne 1991-1996	Moyenne 1993-1996	Définitif/ Provisoire	Définitif/ Semi-déf.1	Définitif/ Semi-déf.2
PIB	0,26	0,36	0,23	0,31	0,16
Consommation des ménages (1)	0,35	0,36	0,34	0,14	0,14
FBCF	1,10	0,89	1,30	0,94	0,65

1. En base 95 : dépenses de consommation des ménages.

* Les pourcentages indiqués sont des moyennes de pourcentages d'écart en valeurs absolues. Pour la base 80, ils sont calculés à partir de l'ensemble des années ayant fait l'objet à la fois de comptes provisoires et de comptes définitifs (1986-1992).

Source : compes nationaux.

Tableau B

Corrections dues aux changements de base successifs

En %

	Base 71 / Base 62 (année 1971)	Base 80 / Base 71 (année 1984)	Base 95 / Base 80 (année 1992)
PIB	+ 9,5	+ 1,9	+ 1,8
Consommation des ménages (1)	+ 2,6	- 3,9	- 6,5
FBCF	- 10,6	+ 3,7	+ 6,2

1. En base 95 : dépenses de consommation des ménages.

Source : comptes nationaux.

d'évolutions que l'on peut effectuer relèvent donc largement de l'effet des révisions habituelles provenant de l'exploitation des sources exhaustives des comptes définitifs (cf. encadré 3). Elles sont donc d'un autre type que celles que l'on a décrit jusqu'ici (cf. encadré 4, relatif aux révisions des comptes). Les modifications conceptuelles que l'on a analysées sur l'année 1992 ne jouent guère en évolution, sauf pour deux exceptions notables analysées ci-après.

Chacun des principaux agrégats peut être à l'origine d'écarts non négligeables sur la croissance du volume de PIB dans les deux bases (cf. tableau 8). La contribution du commerce extérieur est révisée de + 0,3 point en 1991 et 1993, et de - 0,2 point en 1995, largement du fait de la révision du partage volume-prix. La contribution des variations de stocks est parfois encore plus révisée (+ 0,5 point en 1991, - 0,4 point en 1994), mais cet agrégat pose traditionnellement des problèmes d'évaluation. La FBCF intervient également de façon importante dans la révision de la croissance de certaines années (- 0,3 point pour 1991 et + 0,3 point pour 1992). Il s'agit essentiellement d'une révision de la FBCF des sociétés en début de période, mais l'introduction d'une FBCF en logiciels n'intervient alors que très marginalement dans la révision des évolutions (son influence commence cependant à être sensible à partir de 1995 – cf. encadré 1). Enfin, la consommation finale intervient pour 0,3 point dans la révision à la baisse de la croissance économique des années 1995 et 1996.

Le profil de l'évolution du PIB qui en résulte est grossièrement le même d'une base à l'autre (cf. tableau 9 et graphique II). Dans les deux cas, le profil heurté de la croissance entre 1992 et 1995 est, avant tout, celui de la formation brute de capital (FBCF et variations de stocks). Cependant, la récession de 1993 et le redémarrage de 1994 sont quelque peu atténués en base 95, du fait de la consommation finale et du commerce extérieur.

Le premier cas de modification conceptuelle ayant une incidence non négligeable sur les évolutions est celui du déplacement de la ligne de partage entre consommation des ménages et celle des administrations. En effet, les dépenses de consommation individualisable des APU en produits marchands (remboursement de sécurité sociale, aides au logement, etc.) qui étaient partie intégrante de la consommation des ménages dans la base 80 et qui n'appartiennent pas à la dépense de consommation des ménages en base 95, connaissent une évolution très différente, et généralement plus rapide, du reste de la consommation. Ceci explique assez largement la croissance plus faible de la consommation des ménages en base 95. Ainsi, en 1993, l'impact de ce changement de frontière correspond, avec 0,6 point, à la quasi totalité de l'écart de 0,7 point entre les deux bases (- 0,6 % en volume pour la base 95, contre + 0,1 % en base 80, cf. tableau 9).

La révision à la baisse du prix des exportations et des importations au cours de la première moitié des années 90 provient des biens manufacturés,

Tableau 8
Contributions au PIB en volume (au prix de l'année précédente)

		Évolutions en %					
		1991	1992	1993	1994	1995	1996
PIB	Base 95	1,08	1,40	- 0,89	2,07	1,67	1,10
	Base 80	0,78	1,03	- 1,29	2,62	2,03	1,32
Consommation finale	Base 95	1,07	1,29	0,83	0,84	0,66	1,25
	Base 80	1,19	1,38	0,68	1,07	0,93	1,57
FBCF	Base 95	- 0,34	- 0,34	- 1,33	0,29	0,39	0,00
	Base 80	- 0,03	- 0,68	- 1,39	0,19	0,44	- 0,17
Commerce extérieur	Base 95	0,58	0,77	0,77	0,01	0,04	0,44
	Base 80	0,31	0,84	0,44	0,06	0,27	0,55
Variations de stocks	Base 95	- 0,23	- 0,32	- 1,16	0,93	0,57	- 0,59
	Base 80	- 0,70	- 0,51	- 1,02	1,30	0,39	- 0,63

Source : comptes nationaux.

Encadré 4

**EFFET DES CHANGEMENTS CONCEPTUELS SUR LE PIB
ET NOUVELLES CORRECTIONS SUR LE PNB À NOTIFIER EN SEC 79**

Depuis quelques années le PNB (concept proche du PIB) sert de base partielle au calcul de la contribution budgétaire de chaque pays à la Communauté européenne. Le passage en SEC 95 de tous les pays européens en même temps a pour objet d'harmoniser complètement les systèmes de comptabilité nationale entre pays. On pourrait dès lors se demander si la nouvelle évaluation du PIB conduira à une révision substantielle de la contribution française. Il est encore trop tôt pour le déterminer complètement, mais on peut d'ores et déjà penser que les nouveaux chiffres ne l'affecteront qu'à la marge. En effet, d'une part, l'Insee transmettait déjà à la Commission un PNB incorporant les DOM. Une partie importante de la révision était donc anticipée. D'autre part, le passage à des comptes nationaux cohérents avec le SEC 95 n'empêchera pas, provisoirement, que le PNB utilisé pour le calcul des contributions communautaires demeure calculé en SEC 79 jusqu'à nouvel ordre. Dans l'avenir, il va donc falloir continuer à fournir à la Commission un PIB en SEC 79 calculé à partir du PIB en SEC 95 ! On peut croire que la Commission et les pays membres ont ainsi en quelque sorte voulu tester le nouveau système avant de l'appliquer dans les faits. Paradoxalement, le PIB en

SEC 95 s'appliquera dès mars 2000 aux notifications à la Commission dans le cadre de la procédure de déficit excessif (dénominateur des ratios de déficit et dette publics).

Le tableau ci-après reprend les 23 causes potentielles de corrections entre le PNB selon le SEC 79 et le PNB selon le SEC 95, analysées en annexe du Journal Officiel des Communautés Européennes du 15 mars 1997. Cette grille d'analyse a été également utilisée pour chiffrer les écarts entre les PIB des deux bases.

Plusieurs situations se présentent. Certaines des causes potentielles d'écart n'ont en réalité pas de conséquence, aucun écart n'est noté. D'autres n'ont pas d'impact sur la différence des PIB mais en ont un sur la correction du PNB. Il s'agit alors, soit d'un point qui n'affecte que les échanges de revenus avec le reste du monde, soit que l'ancienne base des comptes nationaux français avait déjà anticipé le changement conceptuel du SEC 95. D'autres causes enfin produisent le même écart entre les PIB des deux bases qu'entre le PNB de la base 95 et le celui du SEC 79 (aux différences d'arrondis près). Ces écarts sont de signes opposés.

Corrections à apporter au PNB pour la notification en SEC 79

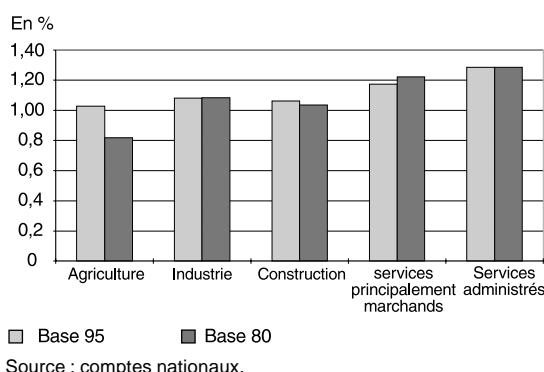
En %

Changements conceptuels		Écart sur le PIB (base 95 - base 80)	Corrections au PNB
1	Critère de résidence	-	-
2	SIFIM	-	-
3	Assurance	-	- 0,79
4	Bénéfices réinvestis des investissements directs étrangers	-	- 0,16
5	Intérêts	-	-
6	Croissance naturelle des végétaux cultivés	-	-
7	Logiciels et grandes bases de données	+ 0,46	- 0,46
8	Équipements et véhicules militaires (autres que des armes)	+ 0,21	- 0,22
9	Travaux en cours sur services	-	-
10	Dépenses de prospection minière et pétrolière	+ 0,01	- 0,01
11	Consommation de capital fixe relative aux routes, ponts, etc.	-	- 0,46
12	Permis et redevance	- 0,03	+ 0,04
13	Évaluation de la production pour usage final propre et de la production des activités bénévoles	-	-
14	Seuil de valeur pour les biens de capital	-	-
15	Distinction marchand-non marchand	- 0,57	+ 0,58
16	Subventions	- 0,11	+ 0,03
17	Œuvres littéraires, artistiques et récréatives originales	+ 0,10	- 0,10
18	Services liés à l'autorisation d'utiliser des œuvres littéraires, artistiques et récréatives originales	- 0,04	-
19	Garages	+ 0,07	- 0,07
20	Taxe à l'immatriculation des véhicules acquittées par les ménages	-	-
21	Salaires et traitements en nature	+ 0,09	- 0,09
22	Licences d'utilisation d'actifs incorporels non produits	- 0,01	-
23	Droits de timbre	-	-
	Crédit-bail (1)	-	(+ 0,14)
	Total	+ 0,18 %	- 1,71 %
		ou 13 MdF	ou - 119 MdF

1. Le crédit bail est indiqué ici pour mémoire. Ne figurant pas dans la liste officielle des causes d'écart entre SEC 95 et SEC 79, son impact n'est pas incorporé dans la ligne total.

Source : comptes nationaux.

Graphique VI

Valeurs ajoutées en 1995, selon les deux bases (en francs courants, indice base 100 en 1990)

Source : comptes nationaux.

et accessoirement des produits agricoles (cf. tableau 10). Par ailleurs, les indices de prix de la FBCF en biens manufacturés sont également revus à la baisse (- 0,6 % en moyenne annuelle contre + 0,5 %, pour la première moitié des années 90).

L'évolution des valeurs ajoutées à prix courants par grandes branches (cf. graphique VI) présente une divergence entre les deux bases, principalement dans l'agriculture : alors qu'en base 80 elle perdait 20 % de sa valeur ajoutée sur l'ensemble de la première moitié des années 90, la base 95 indique que, globalement, l'agriculture n'a rien perdu pendant cette période. Il s'agit là de l'impact de la réforme de la PAC (politique agricole commune), retracée différemment

Tableau 9

Fiche de PIB en volume (prix de l'année précédente)

Évolution en %

		1991	1992	1993	1994	1995	1996	cumul 96/90
PIB	Base 95	1,1	1,4	- 0,9	2,1	1,7	1,1	6,6
	Base 80	0,8	1,0	- 1,3	2,6	2,0	1,3	6,6
Dépense de conso. finale Consommation finale	Base 95	1,4	1,7	1,1	1,0	0,8	1,6	7,8
	Base 80	1,5	1,8	0,9	1,3	1,2	2,0	8,9
Dépense de conso. des ménages Consommation des ménages	Base 95	0,8	0,7	- 0,6	1,2	1,2	1,3	4,7
	Base 80	1,2	1,3	0,1	1,4	1,5	1,8	7,4
Dépense de consommation des administrations Conso. des administrations	Base 95	2,7	3,8	4,9	0,8	0,0	2,3	15,2
	Base 80	2,7	3,3	3,3	1,1	0,2	2,5	13,8
FBCF totale	Base 95	- 1,5	- 1,6	- 6,4	1,5	2,0	0,0	- 5,9
	Base 80	- 0,1	- 3,2	- 6,9	1,0	2,5	- 1,0	- 7,7
FBCF des sociétés + EI (1) FBCF des SQSEI + IC + EA (2)	Base 95	- 1,2	- 2,3	- 7,6	0,6	3,0	- 0,1	- 7,7
	Base 80	0,3	- 4,6	- 8,6	1,0	3,5	1,1	- 7,6
FBCF des ménages	Base 95	- 6,9	- 3,7	- 5,2	4,4	2,1	0,4	- 9,1
	Base 80	- 4,2	- 4,3	- 7,4	2,1	2,4	- 1,0	- 12,1
FBCF des APU	Base 95	6,1	4,1	- 3,7	0,6	- 1,1	- 0,3	5,6
	Base 80	5,3	3,7	- 0,9	- 0,3	- 0,6	- 7,6	- 0,8
Exportations	Base 95	5,9	5,4	0,0	7,7	7,7	3,5	33,9
	Base 80	4,2	5,0	- 1,2	6,5	5,8	5,4	28,2
Importations	Base 95	3,1	1,8	- 3,7	8,2	8,0	1,6	19,9
	Base 80	2,8	1,3	- 3,4	6,9	5,1	3,4	16,9

1. Sociétés (non financières et financières) et entreprises individuelles.

2. FBCF des sociétés et quasi-sociétés et entreprises individuelles, des institutions de crédit, des entreprises d'assurance.

Source : comptes nationaux.

Tableau 10
Évolution des prix de la fiche de PIB

Évolution en %

		1991	1992	1993	1994	1995	1996	Cumul 96/90
PIB	Base 95	3,0	2,0	2,3	1,7	1,7	1,4	12,7
	Base 80	3,3	2,2	2,4	1,8	1,6	1,4	13,4
Dépense de conso. finale Consommation finale	Base 95	3,2	2,4	2,5	2,0	2,1	1,8	14,9
	Base 80	3,3	2,6	2,4	1,9	1,9	1,9	14,9
Dépense de conso. des ménages Consommation des ménages	Base 95	3,5	2,5	2,4	2,2	2,0	1,9	15,4
	Base 80	3,4	2,4	2,3	2,1	1,7	2,0	14,8
Dépenses de consommation des administrations Conso. des administrations	Base 95	2,5	2,2	2,7	1,6	2,3	1,6	13,7
	Base 80	3,0	3,1	2,7	1,4	2,5	1,7	15,3
FBCF totale	Base 95	2,7	0,3	0,3	0,6	- 0,2	0,9	4,6
	Base 80	3,4	1,0	0,2	0,5	0,7	0,8	6,9
FBCF des sociétés et EI (1) FBCF des SQSEI + IC + EA (2)	Base 95	2,0	- 0,1	- 0,3	0,6	- 0,2	0,6	2,6
	Base 80	3,1	1,0	- 0,1	0,7	0,7	0,4	5,9
FBCF des ménages	Base 95	4,3	1,1	1,2	0,8	- 0,1	1,2	8,8
	Base 80	4,3	0,8	0,8	0,4	0,7	1,0	8,2
FBCF des APU	Base 95	2,8	0,5	0,8	0,4	- 0,4	1,4	5,6
	Base 80	3,2	1,4	0,5	0,3	0,9	1,7	8,2
Exportations	Base 95	- 0,6	- 1,7	- 2,3	- 0,1	0,6	1,7	- 2,6
	Base 80	0,6	- 1,6	- 0,8	1,6	1,2	- 0,1	0,8
Importations	Base 95	- 0,2	- 3,0	- 3,3	0,5	0,4	2,3	- 3,4
	Base 80	0,2	- 2,7	- 2,7	1,4	1,3	0,9	- 1,5

1. Sociétés (non financières et financières) et entreprises individuelles.

2. FBCF des sociétés et quasi-sociétés et entreprises individuelles, des institutions de crédit, des entreprises d'assurance.

Source : comptes nationaux.

dans les deux bases pour des raisons conceptuelles (passage au prix de base). Entre 1992 et 1995, on passe progressivement d'une politique d'aide par un soutien des prix agricoles (restitution à l'exportation) à un système d'aide par subventions. En base 80, la baisse des prix agricoles entraîne celle de la valeur ajoutée, calculée au prix du marché. En base 95, les aides, considérées comme subventions d'explo-

tation en base 80, sont reclassées en subvention sur les produits et la valeur ajoutée est calculée au prix de base, d'où un effet neutre sur la valeur ajoutée. Ces différences de traitement conceptuel ont ici une influence prépondérante sur l'évolution de la valeur ajoutée, mais sont neutres dans le calcul du PIB, puisque le passage de la valeur ajoutée totale au PIB est ajusté en conséquence. □

BIBLIOGRAPHIE

Insee (1978), *L'ancien et le nouveau système de comptabilité nationale*, Coll. « Les collections de l'Insee », série C, n° 60, (comparaison chiffrée, sur l'année 1971, entre la base 1971 et la base 1962, 209 pages).

Insee (1987a), *Système élargi de comptabilité nationale*, Coll. « Les collections de l'Insee », série C, n° 140-141, (le système français des comptes, en base 80).

Insee (1987b), « Les révisions des comptes nationaux dans le passage de la base 1971 à la base 1980 », in *Comptes et indicateurs économiques - Rapport sur les comptes de la nation, Tome 2*, coll. « Les collections de l'Insee », série C, n° 142-143, pp. 9-32.

Insee (1993), *Le Produit national brut*, coll. « Insee Méthodes », n° 34-35-36, octobre, (sources et méthodes de la base 80, 456 pages).

Insee (1994), « Les développements de la comptabilité nationale, et la perspective de la nouvelle base », contributions de Bournay J., Braibant M., Isnard R., Malinvaud E., Vanoli A., in « Dossier Comptabilité Nationale », *Courrier des statistiques*, n° 69, mars.

Office des publications officielles des Communautés européennes (1996), *Système européen des comptes, SEC 1995* (ESA 1995 en anglais), 421 pages.

ONU (1993), *Système de comptabilité nationale 1993, SCN 1993* (SNA 1993 en anglais), Organisation des Nations Unis, août.

Temam D. (1998), « Vingt ans après, la comptabilité nationale s'adapte » *Économie et Statistique*, n° 318, pp. 3-16.

Vanoli A. (1991), « La révision du Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies », *supplément au Courrier des statistiques*, n° 58-59, octobre, pp. 1-40

COMPTES À PRIX CONSTANTS

Les comptes nationaux français garderont la particularité de calculer deux types de comptes en volume, l'un à partir des prix d'une année fixe (1995), l'autre à partir des prix de l'année précédente. Le principe général de calcul de ces comptes ne changera pas.

Cette continuité s'accompagne néanmoins, à la fois sur le plan méthodologique et sur le plan de la diffusion, d'innovations importantes. Celles-ci traduisent la volonté de privilégier l'importance des comptes aux prix de l'année précédente, conformément aux recommandations internationales. Alors qu'en base 80, un éventuel chaînage des évolutions annuelles était laissé à la charge de l'utilisateur, en nouvelle base il sera directement fourni pour la plupart des séries agrégées. Ce sont ces séries dites aux « prix de l'année précédente, chaînés, base 1995 » qui seront données en priorité dans les publications des comptes annuels. Ces séries seront calculées en appliquant aux comptes (en base 95) à prix courant, les évolutions successives aux prix de l'année précédente.

Elles présentent toutefois l'inconvénient de ne plus satisfaire exactement aux équations comptables. C'est pourquoi seront calculés et rendus également publics des comptes dit « aux prix de l'année 1995 » qui remplaceront les séries au prix de 1980 de l'ancienne base. L'établissement de ces comptes sera simplifié et rendu plus automatique, à partir des TES en valeur et aux prix de l'année précédente.

La base de prix des comptes publiés en 1999 sera 1995 (au lieu de 1980 dans les comptes actuels). À partir de l'expérience de la base 80, on peut estimer que ce simple déplacement vers une année récente pourrait entraîner, par lui-même, une baisse de l'évolution du PIB à prix constants de l'ordre de 0,2 point. Cet écart est, en effet, en moyenne celui constaté lors des années récentes, entre la croissance aux prix de 80 et celle aux prix de l'année précédente (en base 80). Par ailleurs, conformément aux exigences européennes, cette base de prix devrait changer tous les 5 ans pour ne pas laisser vieillir exagérément la structure de prix utilisée.

Pour illustrer l'intérêt du chaînage, mais aussi sa non-additivité, on peut prendre l'exemple de l'évolution de la FBCF entre 1990 et 1997. Au sein de celle-ci, on distinguera la FBCF en matériel informatique qui a explosé en valeur et surtout en volume, les prix ayant diminué fortement. Pour simplifier la présentation, on ne considérera ici que deux types d'investissements (supposés homogènes de façon fictive), le matériel informatique et le reste. Deux

types de calculs de la FBCF totale en volume peuvent alors être effectués :

- après avoir chaîné les évolutions de prix pour chacun des deux types d'investissement, on peut calculer les deux séries de volume au prix de 1980 (année lointaine mais qui était jusque là l'année de référence des prix). De cette manière, le matériel informatique passe de 36 MdF80 en 1990 à 56 MdF80 en 1997, et le reste de l'investissement décline de 772 MdF80 à 700 MdF80. Partant de là, on peut calculer la FBCF totale à prix 80 comme la somme des deux termes. Celle-ci passe alors de 808 MdF80 en 1990 à 756 MdF en 1997, soit une diminution de 6,5 % sur la période ;

- on peut, au contraire, chaîner directement le prix de l'investissement total et calculer directement la série de volume d'investissement total. Celui-ci passe alors de 811 MdF80 en 1990 à 750 MdF80 en 1997, soit une diminution de 7,5 % sur la période.

La première méthode s'apparente à un calcul de volume à prix constant d'une année fixe (ici 1980), alors que la deuxième relève du chaînage des comptes au prix de l'année précédente. Si l'on ne s'intéresse qu'à l'investissement total, la deuxième méthode à l'avantage de ne pas figer une structure de prix (ici celle de 1980) qui ne correspond pas à la réalité économique des années récentes (et qui ne peut, au mieux, correspondre qu'à celle d'une partie de la période considérée). Avec la méthode du chaînage, les évolutions entre deux dates sont d'ailleurs indépendantes de l'année de référence choisie pour les prix, ce qui n'est pas le cas avec la première méthode (année fixe). Dans l'exemple numérique présenté, la méthode de prix fixes biaise à la hausse les évolutions récentes en valorisant la forte croissance du matériel informatique à un prix élevé (celui de 1980) alors que c'est justement la baisse de ce prix qui a permis cette croissance en volume. On vérifie d'ailleurs que l'on obtient une moindre baisse de la FBCF totale qu'avec le chaînage direct au niveau agrégé (- 6,5 % contre - 7,5 %).

Si la méthode de chaînage est donc plus adaptée à la description économique, elle a le désavantage de ne pas respecter les égalités comptables. Ainsi, la FBCF totale n'est pas exactement égale à la somme de ses composantes. Par exemple en 1990, elle est égale à 811 MdF80 contre 808 MdF80 quand on additionne les deux composantes (772+36). Cette « non-additivité » peut gêner les modélisateurs. C'est pourquoi on va maintenir parallèlement le système de prix d'une année fixe.

DES COMPTES TRIMESTRIELS CORRIGÉS DES JOURS OUVRABLES*

La nouvelle base 95 apporte des améliorations significatives aux comptes trimestriels : leur synthèse s'effectue maintenant à un niveau plus détaillé de la nomenclature ; l'année de référence pour les prix constants est portée de 1980 à 1995 ; enfin, on disposera de comptes trimestriels corrigés des jours ouvrables.

L'objectif des comptes trimestriels est en effet de proposer une image aussi lisible que possible des évolutions infra-annuelles des principaux agrégats macroéconomiques. Pour la majorité des utilisateurs, la « lisibilité » est d'autant plus grande que l'on s'est affranchi des fluctuations systématiquement liées à la saisonnalité ou aux variations du nombre de jours ouvrables. Pour satisfaire à ce besoin, les comptes trimestriels en ancienne base étaient présentés corrigés des variations saisonnières. Ils n'étaient cependant pas complètement corrigés des variations du nombre de jours ouvrables. La composante purement saisonnière des effets de jours ouvrables était bien gommée par la procédure de désaisonnalisation, mais il subsistait des fluctuations liées à la composante non saisonnière de ces effets. Ainsi, aucune correction spécifique n'était, par exemple, apportée au premier trimestre des années bissextiles.

L'adaptation des comptes trimestriels au nouveau système de comptabilité nationale a été l'occasion de pallier cette lacune. Des comptes trimestriels corrigés des effets de jours ouvrables et des variations saisonnières seront calculés. La correction des effets de jours ouvrables est issue d'une procédure économétrique, appliquée au niveau le plus fin de l'élaboration des comptes trimestriels. Cette procédure consiste à extraire par régression une composante systématiquement corrélée aux variables représentant la composition en jours ouvrables de chaque période.

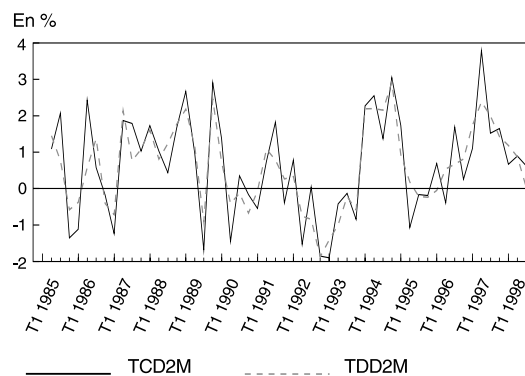
La technique appelle principalement deux commentaires. Tout d'abord, la correction calculée n'est pas proportionnelle. Les méthodes proportionnelles consistent à calculer le nombre de jours ouvrables en excès ou en déficit dans la période considérée, en pourcentage du nombre de jours ouvrables de la période. On applique alors à la grandeur à corriger ce même coefficient de correction. En pratique, les méthodes dites « proportionnelles » ont tendance à surestimer la variabilité imputable aux effets de jours ouvrables. La technique économétrique, elle, identifie sur le passé la sensibilité moyenne des données au nombre de jours ouvrables. Par ailleurs, la technique économétrique permet d'isoler la sensibilité des séries à des jours spécifiques de la semaine. Elle ne suppose notamment pas que tous les jours de la semaine (hors samedi et dimanche) ont le même effet sur la série considérée, bien que cette contrainte puisse être imposée a posteriori. La mé-

thode utilisée permet d'autre part de faire évoluer les coefficients des différents jours, la sensibilité des séries aux jours ouvrables semblant parfois évoluer avec le temps.

Une fois la série corrigée des effets de jours ouvrables, une procédure de désaisonnalisation est appliquée. Au total, la série finale est plus lisse que la série simplement corrigée des variations saisonnières, comme l'illustre le cas de la production manufacturière de la nouvelle base, présenté dans le graphique ci-après.

La correction des effets de jours ouvrables modifie le lien entre comptes trimestriels et comptes annuels. La correction des variations saisonnières est supposée avoir un effet neutre sur les grandeurs annuelles. Cette hypothèse est une bonne approximation si les coefficients saisonniers se déforment peu. En revanche, il n'y a pas de raison de supposer que les corrections des jours ouvrables ont un impact neutre sur l'ensemble d'une année. En conséquence, les données corrigées des jours ouvrables (et des variations saisonnières) ne seront pas calées sur les données de la comptabilité nationale annuelle, qui elles, ne sont pas corrigées des jours ouvrables. L'écart proviendra exclusivement de la correction des effets de jours ouvrables. L'ampleur des écarts dépend de la variable considérée. Il peut atteindre quelques dixièmes de point de croissance annuelle pour les variables les plus sensibles à ces effets.

Taux de croissance trimestriels de la production manufacturière en volume, cvs et cjo-cvs*



* cvs : corrigé des variations saisonnières

cjo -cvs : corrigé des jours ouvrables et des variations saisonnières.

Source : comptes nationaux.

* Cette annexe a été rédigée par Guillaume Rabault.